



Agefos PME, chef des formations

Installée à Cholet, l'Agefos PME gère la formation de milliers de salariés dans les Pays de la Loire.

Alexandre BLAISE

alexandre.blaise@courrier-ouest.com

1 Qu'est-ce que l'Agefos PME ?
L'Association de gestion des fonds de formation pour les salariés des PME (Agefos PME) est un organisme paritaire. Il est à ce titre géré par les partenaires sociaux : d'un côté un collège d'employeurs (CGPME), de l'autre un collège de syndicats représentatifs des salariés (CFTC, CGT, FO, CFDT, CFE-CGC). Le siège d'Agefos PME Pays de la Loire est à Cholet, près du domaine universitaire. Une quarantaine de salariés y travaillent, sur les 55 employés. Les autres salariés sont dispersés dans quatre antennes, correspondant aux quatre autres départements de la région. Sa mission ? Être une « interface » entre les entreprises et les organismes de formation. Concrètement, elle prend en charge la formation des salariés et soutient celle des demandeurs d'emplois. Mais ce n'est pas elle qui les forme.

2 Quelles entreprises y font appel ?
Plus de 15 000 entreprises font appel à Agefos PME, dont 13 500 ont moins de onze salariés. Les secteurs sont multiples : commerce (ameublement, matériaux agricoles, chaussure...), industrie (métier du verre, industrie aéronautique...) ou encore activité de service. En tout, une cinquantaine de branches. De grandes entreprises et groupes en sont membres. C'est le cas, par exemple, de La Poste, de la SNCF, d'EDF, d'Ikea...

3 Comment finance-t-elle les formations ?
C'est une fusée à trois étages, comme le détaille le directeur d'Agefos PME Pays de la Loire, Renaud Dorchy. La structure collecte les fonds de formation des entreprises. Et les distribue. Une partie de leurs masses salariales est ainsi consacrée à la formation, c'est une obligation légale. Elle s'élève à 0,55 % pour les entreprises de moins de 11 salariés, et à 1 % pour celles de plus de 11 salariés. Les sommes prélevées permettent de financer des « formations plutôt qualifiantes, pour sécuriser le parcours professionnel », commente Renaud Dorchy : contrat de professionnalisation, compte personnel de formation... Dans un second temps, des conventions de branches poussent certaines entreprises à donner plus. Cet argent collecté est consacré à des formations centrées sur les besoins des entreprises. « Pour éviter une obsolescence des compétences, absorber



Cholet, square de la Nouvelle-France, hier. Agefos PME conseille les entreprises depuis sa plateforme téléphonique.

l'évolution des métiers », explique le dirigeant. Enfin, des versements supplémentaires permettent de financer les besoins particuliers des entreprises. Sans oublier les « coups de pouces » que peuvent être des fonds régionaux ou européens. En 2016, plus de 38 millions d'euros ont été dépensés dans la formation et plus de 44 stagiaires ont été formés.

4 Comment sont-elles choisies ?
D'un côté, il y a les demandes des entreprises, ponctuelles. Mais le rôle d'Agefos PME, c'est de « recenser les besoins ». Via les antennes départementales, mais pas seulement. Pour les entreprises de moins de 11 salariés, tout se fait via une plateforme téléphonique, par des salariés d'Agefos PME, à Cholet (lire ci-dessous). Dans la région, la demande est forte dans la restauration rapide et les services à la personne. « Il y a aussi des difficultés de recrutement dans l'industrie nautique », ajoute Renaud Dorchy. Dans le Choletais, on est également en attente de piqueurs.

5 Qui peut en bénéficier ?
Les salariés, et indirectement

leurs entreprises, mais pas seulement. Des demandeurs d'emplois ont aussi été formés. En nombre. L'an passé, quelque 5 000 personnes ont retrouvé le chemin de l'emploi. Deux dispositifs sont notamment en place : les préparations opérationnelles à l'emploi individuelles (POEI) et collectives (POEC). Quèsaco ? Dans le cas du POEI, « une entreprise dépose à Pôle emploi une ou des offres d'emplois, détaille Renaud Dorchy. Le Pôle emploi et l'Agefos PME réfléchissent

pour savoir s'il faut mettre une formation en place ». Pour les demandeurs d'emplois formés, c'est « l'emploi assuré ». Quant au POEC, « le donneur d'ordre n'est plus l'entreprise, mais Agefos PME, qui a repéré un besoin ». C'est ainsi que, pour 2017, 559 postes sont à pourvoir dans la région, dont 174 dans le Maine-et-Loire. Beaucoup sont dans la restauration rapide (51) ou encore l'immobilier (30).

A SAVOIR

Conseils et enquêtes au bout du fil

C'est une particularité qui fait la fierté de Renaud Dorchy. Le siège choletais d'Agefos-PME accueille une plateforme téléphonique composée aujourd'hui de deux à sept salariés. Une situation unique en France. Atout projets, c'est le nom de ce service structuré depuis 2013, se tourne vers les entreprises de moins de 11 salariés pour connaître leurs besoins. Et donner des conseils. Mais ce n'est pas sa seule fonction. L'objectif est aussi de réaliser des enquêtes,

notamment au niveau national, sur les PME et la stratégie digitale ou la cyber sécurité, par exemple. C'est aussi sur cette plateforme que sont transférés tous les appels à « Allô CPF », le numéro vert permettant à tous salariés de France de se renseigner sur le compte personnel de formation. Unique en son genre, l'équipe Atout projets devrait prendre du poids à l'avenir. Aujourd'hui, chaque salarié traite 90 coups de fils par jour.